

Séance publique du 20 septembre 2004

Délibération n° 2004-2088

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Palais des congrès à la Cité internationale - Extension - Validation des modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants aux différents marchés de travaux concernés par ces modifications**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération globale du palais des congrès à la Cité internationale consiste en la réalisation d'une salle de 3000 places et de surfaces annexes (commissions, administration, etc.), d'un volume d'exposition en prolongement du forum de l'actuel palais des congrès et d'un parc de stationnement de trois niveaux.

Le permis de construire a été délivré le 18 novembre 2002.

Les 18 mars et 26 avril 2002, le conseil de Communauté a approuvé le coût prévisionnel du projet et individualisé l'autorisation de programme correspondant à l'opération.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par le cabinet Renzo Piano.

Au cours des années 2003 et 2004, le conseil de Communauté et le Bureau ont autorisé le lancement des consultations et la signature des marchés pour la réalisation de l'infrastructure et de la superstructure de l'extension du palais des congrès à la Cité internationale.

A la suite des études d'exécution du projet réalisées par les différentes entreprises, il s'avère qu'un certain nombre de modifications techniques sont nécessaires et entraînent des répercussions techniques et/ou financières sur certains marchés de travaux.

Les vingt premières modifications de projet entraînant une diminution globale des travaux de 28 222,14,€ TTC ont été acceptées par délibération du conseil de Communauté en date du 12 juillet 2004.

L'objet de ce rapport est de valider dix nouvelles modifications au projet qui ont des impacts sur huit marchés de travaux avec des plus ou moins-values dont le bilan fait apparaître une augmentation du montant global des lots concernés de 175 040,49 € TTC et d'autoriser la signature des avenants aux marchés de travaux correspondants, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Ces modifications sont les suivantes :

- amélioration des accès à l'arrière-scène par ajout de deux portes reliant les foyers latéraux et l'arrière-scène,
- suppression des voiles séparatifs des cages d'ascenseurs desservant les parcs de stationnement (simplification de l'ouvrage),
- suppression d'un voile béton et de voiles agglomérés au niveau -1 et mezzanine (simplification de l'ouvrage),
- adaptation de l'aire de livraison pour faciliter l'accessibilité au quai avec les charges,
- amélioration esthétique de l'accès principal (remplacement d'enduit par de la terre cuite),
- ajout de deux échelles sur brisis de couverture de la salle pour faciliter la maintenance ultérieure,
- mise au point esthétique et technique des descentes d'eaux pluviales sur la façade donnant sur la place,

- modification du brisis de la couverture à la demande de l'architecte des bâtiments de France lors de l'instruction du permis de construire modificatif du projet,
- ajustement des cloisonnements en aggloméré pour respecter les largeurs réglementaires des circulations,
- modification du monte-charge A 99 du palais des congrès existant pour permettre la liaison entre les bureaux administratifs de l'existant et du futur palais des congrès.

Ces dix modifications ont des impacts sur les lots suivants :

- lot n° 7 - réalisation du gros œuvre - marché n° 030380 X

- .groupement : Campenon Bernard-Lamy-GFC Constructions,
- .montant initial du marché, suite à l'avenant n° 1 : 27 168 149,53 € TTC,
- .incidence financière : - 9 906,10 € TTC,
- .nouveau montant du marché : 27 158 243,43 € TTC ;

- lot n° 8 - charpente métallique - ouvrages béton armé - gradins - couverture - bardage - marché n° 060566 Z

- .groupement SMB-EI GCC-Sud Est Acoustique-SMAC Acieroid,
- .montant initial du marché : 12 876 005,40 € TTC,
- .incidence financière : + 173 787,88 € TTC,
- .nouveau montant du marché : 13 049 792,28 € TTC ;

- lot n° 9 - étanchéité - marché n° 030626 P

- .titulaire : SMAC Acieroid,
- .montant initial du marché : 1 842 868,06 € TTC,
- .incidence financière : + 3 959,81 € TTC,
- .nouveau montant du marché : 1 846 827,87 € TTC ;

- lot n° 13 - façades terre cuite - marché n° 030627 Q

- .titulaire : Eurofaçade,
- .montant initial du marché, suite à l'avenant n° 1 : 2 537 089,35 € TTC,
- .incidence financière : + 5 106,33 € TTC,
- .nouveau montant du marché : 2 542 195,68 € TTC ;

- lot n° 14 - cloisonnement - faux plafond plâtre - marché n° 030573 G

- .titulaire : Sud Est Plâtre - Pare,
- .montant total initial du marché : 1 307 947,51 € TTC,
- .incidence financière : + 679,57 € TTC,
- .nouveau montant du marché : 1 308 627,08 € TTC ;

- lot n° 17 - portes et menuiseries bois - marché n° 030471 W

- .titulaire : Sussillon,
- .montant initial du marché, suite à l'avenant n° 1 : 300 035,02 € TTC,
- .incidence financière : - 200,93 € TTC,
- .nouveau montant du marché : 299 834,09 € TTC ;

- lot n° 29 - plomberie - sanitaires - RIA - marché n° 030559 R

- .groupement: Christin/Cerniaut,
- .montant total initial du marché : 2 603 390,79 € TTC,
- .incidence financière : + 25 803,70 € TTC,
- .nouveau montant du marché : 2 629 194,49 € TTC ;

- lot n° 36 - appareils élévateurs - marché n° 040434 A

- .titulaire : Schindler,
- .montant total initial du marché : 1 512 021,47 € TTC,

- . incidence financière : + 45 459,96 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 1 557 481,43 € TTC ;

Vu lesdits dossiers ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ses délibérations en date des 18 mars et 26 avril 2002, 10 mai et 12 juillet 2004 ;

Vu le permis de construire délivré le 18 novembre 2002 ;

Vu l'avis favorable de la commission permanente d'appel d'offres en date du 30 juillet 2004 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de lire, au paragraphe 9 - alinéa 2 :

"le bilan fait apparaître une augmentation du montant global des lots concernés de 244 690,22 € TTC"

au lieu de :

"le bilan fait apparaître une augmentation du montant global des lots concernés de 175 040,49 € TTC".

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Valide les dix modifications de projet ci-avant décrites.

3° - Autorise monsieur le président à signer les avenants aux marchés pour modifications techniques avec ou sans incidence financière, avec les entreprises ou groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 7 - gros œuvre

- . groupement : Campenon Bernard-Lamy-GFC Constructions,
- . nouveau montant du marché : 27 158 243,43 € TTC au lieu de 27 168 149,53 € TTC ;

- lot n° 8 - charpente métallique - ouvrages béton armé - gradins - couverture bardage

- . groupement SMB-EI GCC-Sud Est Acoustique-SMAC Acieroid,
- . nouveau montant du marché : 13 049 792,28 € TTC au lieu de 12 876 005,40 € TTC ;

- lot n° 9 - étanchéité

- . titulaire : SMAC Acieroid,
- . nouveau montant du marché : 1 846 827,87 € TTC au lieu de 1 842 868,06 € TTC ;

- lot n° 13 - façades terre cuite - Eurofaçade

- . titulaire : Eurofaçade,
- . nouveau montant du marché : 2 542 195,68 € TTC au lieu de 2 537 089,35 € TTC ;

- lot n° 14 - cloisonnement - faux plafond plâtre

- . titulaire : Sud Est Plâtre - Pare,
- . nouveau montant du marché : 1 308 627,08 € TTC au lieu de 1 307 947,51 € TTC ;

- lot n° 17 - portes et menuiseries bois

- . titulaire : Sussillon,
- . nouveau montant du marché : 299 834,09 € TTC au lieu de 300 035,02 € TTC ;

- lot n° 29 - plomberies sanitaires

- . groupement: Christin/Cerniaut,
- . nouveau montant du marché : 2 629 194,49 € TTC au lieu de 2 603 390,79 € TTC ;

- lot n° 36 - appareils élévateurs

. titulaire : Schindler,

. nouveau montant du marché : 1 557 481,43 € TTC au lieu de 1 512 021,47 € TTC.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée les 18 mars et 26 avril 2002 pour la somme globale de 149,85 M€ TTC en dépenses et 11,81 M€ TTC en recettes - opérations n° 539 et 775 - compte 231 310 - fonction 0824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,